



Etat des lieux des politiques culturelles françaises pour l'intégration des migrants



Co-funded by
the European Union



CENTRE FOR PEACE STUDIES



Институт за развој на заедницата
Community Development Institute
Институт за развој на заедницата
www.odl.mk



un avenir par l'éducation populaire



Introduction

Dans un contexte de montée des nationalismes et de multiplication des discours sécuritaires en Europe, il apparaît plus que nécessaire de promouvoir une Europe inclusive et forte de la diversité qui la compose. La culture et les arts sont des vecteurs essentiels pour promouvoir la diversité, la part d'humanité et d'universalité des composantes plurielles de nos sociétés et le dialogue interculturel. Dans ce rapport, nous nous intéressons aux politiques culturelles françaises pour l'intégration des personnes migrantes afin de comprendre la place qu'elles y ont pour exprimer leur identité culturelle tout en apportant leur propre contribution aux cultures locales, nationales, voire européennes.

Depuis plusieurs décennies, les politiques migratoires sont pensées à travers un prisme sécuritaire, qui pousse l'Union européenne et les Etats qui la composent à se barricader et à restreindre les droits des personnes migrantes, notamment celles qui quittent leur pays sous contraintes -les personnes exilé.e.s-, celles des catastrophes, des dictatures, des guerres, de la misère. Dans le même temps, l'éventuelle élaboration d'une politique d'accueil et d'intégration tournée vers la solidarité, le droit et les principes culturels est reléguée au second plan. Le déploiement de ces politiques nationales et européennes a conduit à la création d'un lien entre les politiques de contrôles des flux et les politiques d'intégration des immigrants. Ainsi, une fois les frontières séparant deux pays franchies, les personnes migrantes font face à de nouvelles « frontières » à l'intérieur de la société elle-même, qui prennent des connotations ethniques, normatives, culturelles et socioéconomiques.

Ainsi, les politiques liées à l'immigration sont souvent articulées autour de deux préoccupations : la gestion des flux migratoires et l'intégration des immigrants dans le pays d'accueil. De fait, ce rapport présente d'abord des données chiffrées sur l'état des migrations et retrace l'approche politique française concernant leur intégration. A partir de ce contexte, ce rapport dresse un aperçu des dimensions culturelles au sein de ces politiques d'intégration et illustre la place accordée à la création de projets culturels et artistiques et, d'une façon plus large, à la culture des personnes en situation d'exil en France. Les exemples présentés à la fin de ce rapport illustrent par ailleurs différentes manières d'inclure et de reconnaître les personnes migrantes dans la création de projets culturels et artistiques.

Cadre général des migrations en France et politiques migratoires

Le terme "migrant" ne fait pas l'objet d'une définition spécifique dans le cadre du droit international. Aussi, dans ce rapport nous nous appuyerons sur la définition suivante : « un migrant est une personne qui s'éloigne de son lieu de résidence habituel, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà d'une frontière internationale, de manière temporaire ou permanente, et pour diverses raisons ». Cela inclut donc les réfugiés, les demandeurs d'asile, les travailleurs migrants, les mineurs non-accompagnés, etc.

De manière générale, l'état des migrations en France peut s'illustrer sous le prisme imparfait des chiffres. La population française compte 67,6 millions d'habitants, parmi lesquels 5,2 millions de personnes sont considérées comme étrangères car elles n'ont pas la nationalité française. Ces personnes, malgré la pluralité de leurs statuts juridiques, devraient être considérées de manière égale dans les politiques visant à leur intégration. Or, les politiques publiques françaises s'adressent plus particulièrement aux réfugiés, considérés comme particulièrement vulnérables. La figure du réfugié



qui fuit la persécution est en effet souvent jugée plus légitime en matière d'intégration et s'oppose à la figure du migrant économique, qui lui serait indésirable (attention ce n'est pas la réalité dans les périodes d'emplois en tension, de baisses démographiques). De même, le mineur non-accompagné oscille entre une obligation de protection liée au fait qu'il s'agisse d'un enfant et les préjugés que son statut de migrant lui confère, le privant ainsi de nombreux « droits de l'enfant » (CIDE). Les politiques d'intégration sont ainsi modulables et dépendantes des volontés de l'Etat à intégrer ou non certaines catégories, en fonction des représentations qui les accompagnent.

Aussi, la demande d'asile est l'une des rares voies d'entrée en France. En effet, la France applique le droit d'asile (obligation liée à la Convention de Genève de 1951) en se référant à la définition internationale du réfugié. La France se doit ainsi d'offrir une protection aux personnes relevant de la protection internationale et de permettre leur intégration sur son territoire. Or, bien qu'encadré par les textes internationaux et européens et inscrit dans le droit constitutionnel, le droit d'asile devient de plus en plus difficile à faire reconnaître en France. En 2021, sur 120 000 demandes déposées, l'Etat français a prononcé 54 000 décisions accordant un statut de protection. Ceci correspond donc à environ 26% des demandes déposées.

Pour pouvoir séjourner et s'installer légalement sur le territoire français, les migrants lorsqu'ils ne dépendent pas du statut de réfugié et de la procédure de demande d'asile, sont soumis à la délivrance d'un titre de séjour leur procurant un cadre légal et l'accès à des conditions de séjour et d'installation. Le ministère de l'intérieur dénombre en 2022 environ 270 000 titres de séjour délivrés pour une première entrée. Ces titres de séjour concernent les études, le regroupement familial, les motifs professionnels ou humanitaire et concernant des personnes arrivant majoritairement du Maroc, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite et de la Tunisie.

Quelles que soient les raisons pour lesquelles ces personnes fuient ou partent de leur pays et sollicitent en France la protection de l'Etat, elles sont confrontées dans leurs démarches à des procédures complexes, parfois « kafkaïennes ». Cette complexité freine leur intégration au sein de la société. La méconnaissance du droit par les acteurs qui les accompagnent, les difficultés d'accès au logement, à la santé, à la formation, aux loisirs, les délais d'établissement des actes d'état civil, sont d'autant d'éléments qui entravent régulièrement l'insertion des personnes migrantes.

Des politiques migratoires aux politiques d'intégration : le prisme de l'intégration culturelle

Depuis la deuxième moitié du 20ème siècle, l'accélération des migrations liées au travail, la mondialisation du marché et les nombreuses crises mondiales (qu'elles soient économiques, politiques, sanitaires ou climatiques) ont profondément transformé, en France comme en Europe, les origines, les causes et les modalités des mouvements migratoires. Le tournant restrictif que nous connaissons de nos jours à l'échelle européenne, s'est progressivement mis en place à partir des années 1970, avec la fin décrétée de l'immigration de travail salarié, conduisant à une limitation et un encadrement des migrations de plus en plus fortes. Les moyens légaux d'entrée sur le territoire n'ont cessé à partir de ce moment de se durcir, mettant fin à une politique organisée de main d'œuvre immigrée. Les travailleurs étrangers ne représentent aujourd'hui plus que 15% à 20% des entrées légales. Dans ce mouvement, l'accès au droit d'asile s'est également restreint.



Aujourd'hui, la stratégie migratoire de la France s'articule autour de trois axes : la maîtrise des entrées sur le territoire par une approche dite « adaptée et équilibrée » de l'immigration, l'intégration des personnes immigrées en situation régulière et l'application du droit d'asile pour les personnes sollicitant la protection de notre pays. La volonté d'action est de "garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires" (Conseil des ministres, 12 juillet 2017) pour une politique migratoire équilibrée et maîtrisée. Il s'agit de limiter les nouvelles arrivées, mais de favoriser l'insertion économique, sociale et culturelle des immigrés déjà présents.

Durant son septennat le président Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) tente d'apporter un nouveau regard sur la politique d'installation des populations immigrées, appelées à vivre durablement en France. L'immigré ne serait plus seulement une force de travail, mais un habitant à part entière de la cité, des actions sont donc mises en place pour répondre à leurs besoins. La politique d'intégration des personnes immigrées en situation régulière repose à titre principal sur l'apprentissage de la langue française, la participation active à la vie sociale, l'orientation professionnelle et l'accès à l'emploi.

Depuis et dans cet objectif, lorsqu'une personne migrante obtient un titre de séjour, elle a l'obligation de signer un Contrat d'intégration républicaine qui l'engage à suivre des formations afin de favoriser son insertion dans la société française. Cette formation est d'ordre civique par la compréhension des principes et valeurs républicaines, mais également linguistique, de 100 à 600 heures pour atteindre le niveau A1. Cependant, cette vision peine à dépasser une dimension normative et descendante et reste ethnocentriste. En effet, le modèle d'intégration de la France repose sur la promotion d'une culture commune nationale, une langue commune nationale et l'outillage pour s'insérer, notamment l'éducation scolaire publique. La dimension culturelle des immigrés reste donc en marge des politiques d'intégration. Malgré cela, dans l'histoire de ses politiques d'intégrations, la notion de politique culturelle n'est pas complètement absente.

La principale caractéristique des politiques culturelles françaises à l'égard des migrants est qu'elles n'ont pas été planifiées et exécutées par le ministère de la culture, créé en 1959, mais plutôt par l'administration des affaires sociales. Les migrations sont ainsi perçues par l'administration française comme relevant d'une question sociale plus que culturelle.

Cette conception est particulièrement liée au processus historique de construction nationale et républicaine de l'unité de la France avec une forme de méfiance à l'égard des minorités et des cultures migrantes. Elle a aussi à voir avec l'histoire coloniale française et la manière dont la décolonisation s'est passée, dans les guerres pour certaines colonies.

Le rôle du ministère de la Culture visait à organiser, protéger et valoriser le patrimoine artistique français, à soutenir la création, en les rendant accessible et à gérer les institutions culturelles à travers l'ambition de contribuer à incarner le génie et la grandeur de la France.

A cette période, les migrations sont considérées par un prisme économique : une force de travail installée temporairement en France. En raison du nombre important des travailleurs en provenance des colonies françaises, le ministère des Affaires sociales met en place une aide sociale dont l'assimilation culturelle passe par l'ajustement social : les populations migrantes doivent maîtriser les codes culturels de la société française, notamment en ce qui concerne les populations nord-africaines (ESCAFRE-DUBLET, 2014). A la suite de l'arrêt des migrations liées au travail dans les années 1970, les



politiques s'orientent soit vers le retour des personnes migrantes présentes sur le territoire national soit vers l'amélioration des conditions de vie. Cette amélioration est notamment liée à une volonté politique d'un maintien des relations politiques et économique avec les pays d'origine.

Au premier plan, on trouve le Secrétariat d'État aux Travailleurs qui propose une politique culturelle pour les migrants et l'Office national pour la promotion des cultures immigrés (ONPCI). Il s'agit d'une association créée en 1975 (puis dissoute en 1977) financée par les Fonds d'action sociale et chargée de la coopération culturelle. La finalité de l'Office était d'assurer une politique symbolique réparatrice envers les pays d'origine des immigrés. Néanmoins, un projet demeure : l'émission de télévision Mosaïque, destinée aux personnes migrantes, et qui présente différentes productions culturelles et artistiques achetées par le gouvernement français aux pays d'origine des migrants. Le choix éditorial de l'émission est critiqué, car elle est utilisée politiquement par les gouvernements pour étendre leur pouvoir d'influence sur leurs ressortissants. Les actions culturelles, telles que Mosaïque, sont axées sur la valorisation des cultures des migrants, tout en mettant l'accent sur leur retour.

Au cours de années 1970, les travailleurs immigrés dénoncent leurs conditions de travail et réclament plus de droits à travers le biais d'expression et de pratiques artistiques, tel que le théâtre. Le Festival de théâtre populaire des travailleurs immigrés (FTPTI) est un exemple de ce type de mobilisation : organisé pour la première fois en 1975 et durant 5 éditions (1982), il rassemble des associations de migrants mobilisés autour de leurs droits au travail.

Lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, une nouvelle politique semble se dessiner. Le rapport de la députée Françoise Gaspard "L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France" propose la mise en œuvre d'une véritable politique d'insertion des immigrés et la prise en compte de la dimension interculturelle de la société. Ainsi, en 1982, l'Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI) est créée. Elle a pour but de favoriser par tous les moyens l'échange et le dialogue interculturels en vue de l'insertion sociale et professionnelle des populations étrangères et d'origine étrangère dans la société française.

Durant cette période, le regard véhiculé sur les migrants change pour inclure la composante culturelle et non plus seulement sociale. La notion de culture s'élargit et intègre les pratiques culturelles régionales et locales. La reconnaissance de l'existence de groupes ayant une histoire culturelle particulière marque un changement de paradigme par rapport à la période d'après-guerre, durant laquelle les valeurs communes qui unifiaient la nation constituaient la toile de fond des politiques du Ministère de l'intérieur. La loi du 9 octobre 1981 établit le droit pour les personnes migrantes de former des associations sans avoir besoin d'une autorisation préalable du Ministère de l'Intérieur français. Ils ont désormais accès à des financements du niveau national au niveau local. A partir de cette décision, le nombre d'associations de migrants ayant un axe culturel augmente. Dans ce mouvement, le gouvernement introduit le 10 mai 1982 la notion de "pluralité des cultures".

Ces politiques d'intégration sont complétées par un volet consacré à la lutte contre les discriminations fondées non seulement sur la nationalité mais aussi sur l'origine. En 1998, le rapport du Haut Conseil à l'intégration, "Lutter contre les discriminations : faire respecter le principe d'égalité", met en évidence la nécessité d'une politique d'intégration ne visant plus exclusivement la population d'origine étrangère mais aussi les immigrés des deuxièmes et troisièmes générations.



Dans cette même mouvance, la notion de représentation émerge dans le domaine culturel et dépasse le seul objectif de l'intégration : il devient important de représenter et de reconnaître les contributions culturelles présentes dans la culture française. Deux domaines sont alors au premier plan : l'inclusion sociale et l'acceptation de la diversité dans les médias ainsi que la reconnaissance des apports des migrants dans l'histoire nationale (ESCAFRE-DUBLET, 2014). Cette dernière étant spécialement représentée par le Musée National de l'Histoire de l'immigration (ouvert depuis 2007). Selon Angeline Escafré-Dublet (2014), le musée vise à exposer la représentation des expériences migratoires au sein du patrimoine artistique français plutôt que les cultures migrantes elles-mêmes. En d'autres termes, il met l'accent sur la relation de ces cultures avec la culture française en soulignant la qualité d'intégration de cette dernière à travers la représentation artistique.

L'exposition « Toute la France : histoire de l'immigration en France au XXe siècle » constitue un autre exemple permettant d'illustrer les débuts d'une reconnaissance de l'apport patrimonial culturel des migrations en France. Cette exposition, présentée par le Musée d'histoire contemporaine à l'hôtel national des Invalides en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, raconte cent ans d'histoire migratoire dans l'hexagone sous le prisme à la fois historique et culturel. Cette initiative qui connut un grand succès, permet de visibiliser les apports culturels de la migration, que ce soit dans les arts plastiques, la littérature, la musique ou dans la vie quotidienne. L'ambition de cette exposition, a contribué à l'accélération de la reconnaissance de ce patrimoine et à asseoir sa légitimité.

En 2013, le gouvernement français souhaite relancer le processus d'ouverture du secteur culturel français aux artistes migrants, mais la feuille de route s'avère finalement peu ambitieuse, privilégiant une fois de plus l'inclusion sociale et économique et l'apprentissage de la langue française. Depuis la disparition de l'ancien Fond d'action sociale (FAS) qui contribue au développement de la vie associative par l'octroi de subventions à des associations œuvrant dans le champ de l'immigration, il n'existe plus de dispositif national dans le domaine de la politique d'intégration culturelle des migrants. L'ambition du "dialogue interculturel" semble abandonnée. Le terme n'est plus utilisé dans les politiques publiques en France depuis le début des années 1990, alors qu'il figure explicitement dans la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle et dans les priorités du programme culturel à moyen terme de l'Union européenne (priorité D du programme Europe Créative).

La situation actuelle des politiques culturelles en faveur des personnes exilées

En 2015, la France et ses voisins européens se mobilisent pour faire face à l'urgence de l'accueil des réfugiés Irakiens et Syriens. Une mobilisation interministérielle est organisée pour relever ce défi. Le Ministère de la Culture organise une journée de mobilisation en solidarité avec les réfugiés et confie à Luc Gruson une mission relative à "L'animation et la coordination de la dimension culturelle de la politique d'accueil des migrants". Face à cette volonté d'accueil, si relative soit-elle, les attentats de novembre 2015 et ceux qui viendront par la suite, alimentent négativement une opinion publique et un climat général déjà peu enclin à l'ouverture. Cet accueil aura dans le temps et dans l'espace une délimitation bien particulière, l'intégration des exilés et la prise en considération de l'aspect culturel est de nouveaux mis à mal par de nouvelles politiques contraignantes et restrictives.

Interroger la place de la culture dans l'effort de cohésion nationale devient une vraie nécessité. Cette réflexion doit s'organiser non pas conjoncturellement, mais à long terme, car les enjeux demeurent,



les migrations ne cessant jamais comme dans toute histoire de l'humanité, mais elles changent de nature et de fondements. De plus, la question de l'accueil des migrants et de leur intégration ultérieure dans la société française est un sujet qui clive fortement l'opinion publique et qui pourrait même constituer un véritable détonateur mettant en péril non seulement le pacte républicain, mais aussi la construction européenne.

Sans attendre une feuille de route ou des directives, un certain nombre d'acteurs se mobilisent depuis plusieurs années et ont, pour beaucoup, une volonté de participer plus efficacement à « l'accueil culturel » (avec et par la culture) des personnes migrantes.

A noter par exemple les initiatives territoriales menées dans le cadre des contrats territoriaux d'intégration depuis 2018. En effet, depuis 2018, le Ministère de l'Intérieur (Daiir) propose la signature d'un Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) qui rassemble les préfetures et les collectivités territoriales afin de soutenir les initiatives locales en faveur des bénéficiaires de la protection internationale. Ce contrat vise à améliorer la prise en charge des primo-arrivants, en levant les freins à leur intégration dans différents domaines accès à la formation, à l'emploi, au logement, à la culture, au sport ou à la citoyenneté. A titre d'exemple, la métropole de Grenoble s'est engagée à mettre l'accent sur la dimension artistique et culturelle pour faciliter l'intégration, en proposant des ateliers de pratiques artistiques (musique, écriture, photos...), des sorties socio-culturelles (spectacles, visites...) et la tenue de permanences culturelles. Ce dispositif, déployé en Isère, permet d'associer les compétences et les volontés pour proposer un accompagnement global, qui considère le sport et la culture comme vecteurs essentiels de l'intégration, or les acteurs de terrain relèvent une quasi-absence de l'Etat dans son opérationnalité.

De nombreux opérateurs culturels ont par ailleurs fait état du besoin de repérage et de valorisation des pratiques et des projets dans ce domaine. Les acteurs de terrain dénoncent généralement d'un manque de reconnaissance, de soutien, voire de légitimité. Il manque une vision claire de la politique du ministère de la Culture dans ce domaine. Certains opérateurs culturels se sont tournés vers les relais associatifs plutôt que les relais administratifs pour proposer des actions en direction des migrants et avec eux. Il s'agit en particulier des réseaux caritatifs et humanitaires.

Au-delà du rôle de la culture dans l'élaboration d'une société commune et apaisée, il convient d'envisager également la question des migrants du point de vue des droits culturels. Selon l'ONU, les droits culturels "protègent les droits de chacun, individuellement et collectivement, ainsi que les droits de groupes de personnes, de développer et d'exprimer leur humanité, leur vision du monde et la signification qu'ils donnent à leur existence et à leur épanouissement par l'intermédiaire, entre autres, de valeurs, de croyances, de convictions, de langues, de connaissances, de l'expression artistique, des institutions et des modes de vie". C'est avec cette conviction que Luc Gruson structure sa mission pour le Ministère de la culture. Il observe notamment une méconnaissance réciproque entre les acteurs des politiques culturelles et les administrations en charge de l'accueil et de l'intégration des migrants.

Concernant les artistes et intellectuels, il souligne que la procédure de demande d'asile en France est "aveugle" et ignorante du profil des migrants : la notion de persécution est le seul critère examiné. Le "passeport talent" mis en place en 2016, présenté comme une solution à ce constat, ne favorise que



l'accueil des célébrités, la procédure de demande d'asile restant la seule solution pour les autres professionnels du secteur.

Des initiatives intéressantes sont malgré tout repérées :

- La Maison des journalistes fait un travail sur l'accueil des journalistes persécutés à Paris.
- Le musée du Louvre, comme d'autres musées, ont introduit la gratuité pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le service de la démocratisation culturelle accueille des groupes de réfugiés encadrés par des conférenciers réfugiés syriens ou irakiens.
- Le projet de concert "Chansons migrantes" organisé par l'Orchestre de chambre de Paris et Les Cris de Paris, est une initiative artistique qui associe les publics migrants primo-arrivant et des collégiens à une création musicale.
- Accueil des réfugiés dans les écoles d'art membres de l'Association nationale des écoles d'arts.

En ce qui concerne le volet culturel dans l'accueil des migrants, Luc Gruson dans son projet, rappelle que la question culturelle est bien présente dans les référentiels des nouveaux contrats d'intégration républicaine (CIR), mais qu'il serait cependant possible d'aller beaucoup plus loin, en offrant aux primo-arrivants un véritable « passeport » pour la culture de leur pays d'accueil. Une bonne compréhension de ce qu'est la culture française et de ses valeurs doit passer plutôt par des incitations que par un parcours obligé. Créer le désir et l'envie d'aller vers la culture et de comprendre les valeurs qui fondent le vivre ensemble suppose une démarche participative, ce que l'on nomme en Belgique l'empowerment des populations. Cette démarche devrait être mise en place dès l'arrivée sur le territoire français.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que la culture et la langue sont vectrices d'un sentiment d'appartenance mieux partagé qui ne peuvent se comprendre que dans la mesure où un travail réciproque est engagé vers la société dans son ensemble pour contribuer à changer les regards et combattre les stéréotypes et la xénophobie. L'accueil et l'intégration des migrants passent donc par un travail sur les imaginaires et les représentations qui doivent s'effectuer sur l'ensemble de la société. En ce domaine, les médias ont un rôle essentiel à jouer et le Ministère de la Culture et de la Communication doit mobiliser le service public de l'audiovisuel. Par exemple, dans le secteur audiovisuel, des initiatives sont mise en place telles que France Media Monde, le CNC (Centre national du cinéma) qui développent, depuis de nombreuses années, des actions en faveur de la promotion de la diversité culturelle, dont certaines ont été récemment reconfigurées pour s'ouvrir à la question des réfugiés. Il s'agit notamment des programmes « cinéma solidaire », « passeurs d'images » et du fonds « image de la diversité ».

Il est aujourd'hui nécessaire d'aller au-delà de ces observations centrées sur l'action ministérielle, et de faire valoir le « monde invisible » des personnes qui s'engagent pour accueillir les migrants. Dans l'objectif, qu'une politique culturelle en faveur des migrants et relative aux migrants puisse être mise en place et dépasse la simple communication politique. Il est indispensable de trouver un point d'équilibre entre le champ des acteurs en charge de l'accueil et de l'intégration, celui de la culture, et plus globalement celui de la société civile et les fédérer.

Enfin, selon Luc Gruson, les politiques publiques se doivent d'identifier les leviers d'action concrets et les pratiques à développer dans le secteur culturel, par exemple dans les domaines suivants : la



reconnaissance de la diversité culturelle, la démocratisation culturelle, la culture au service du lien social et de la lutte contre toutes les formes de repli identitaire ou nationaliste, la question du métissage culturel et du rôle des artistes comme passeurs de cultures. Une attention particulière devrait également être portée aux pratiques numériques, qui sont une arme contre l’obscurantisme autant qu’une menace. Plus généralement, il conviendrait de mieux valoriser et faire connaître les actions du ministère de Culture et de la Communication, des collectivités locales et des acteurs culturels dans ce domaine.

Au premier rang des acteurs agissant sur l’intégration des migrants sur le territoire français, nous pourrions nommer la société civile, le secteur associatif, les services publics : autant d’acteurs qui rentrent en compte dans ce que l’Etat nomme les politiques d’intégrations et qui divergent dans leur conception de l’accueil et de l’intégration culturelle. Par la conception unificatrice et centralisée de la République, la diversité culturelle, ignorée par le droit commun, a été reléguée à des initiatives sociales, aux politiques locales, créatrices des “cultures de l’immigration”. Ainsi, ce qui manque en France, ce n’est pas la bonne volonté des acteurs de terrain, mais un signal politique et un maillage, quasi inexistant aujourd’hui, entre les associations, les opérateurs sociaux, les administrations concernées, et les opérateurs de la culture.



Bonnes pratiques sur l'inclusion des migrants à travers des projets artistiques/créatifs visant le respect des droits culturels

Description du projet

“Souviens-toi de ne pas oublier”

Odile, collectionneuse de mémoire, accompagnée de son *fajistoleur de mémoire*, a mené un atelier du savoir au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en octobre 2014. Les participants, notamment des migrants vivant dans la ville de Blagnac, ont été invités à évoquer un souvenir qu'ils ne souhaitent pas oublier.

Avant cette intervention, un courrier a été envoyé aux groupes pour annoncer cette action culturelle.

A l'issue de cet atelier, le public a été invité à participer à la construction de l'exposition (de février et mars). Il leur a été donné la possibilité de raconter des souvenirs par écrit et de les déposer à l'intérieur d'une boîte aux lettres « de souvenirs » mis à disposition du tout public dans la ville de Blagnac.

Une visite guidée de l'exposition a ensuite été organisée.

Partenaires:

Direction des affaires culturelles de la ville de Blagnac, Compagnie Créature
Ligue de l'enseignement, Réseau social et solidaire de Blagnac

Durée du projet: de septembre 2014 à fin mai 2015

Nombre d'artistes impliqués :

Artistes visuels: 4

Danseurs : 1

Nombre de :

Travailleurs sociaux : 4

Volontaires: 1

Nombre de bénéficiaires : 24

dont migrants: 24

Age : adultes (à partir de 26 ans)

Comment ce projet a-t-il contribué au respect des "droits culturels" des bénéficiaires ? Le projet prend en compte les droits culturels car il propose la transmission orale d'une mémoire, sans exiger des participants une maîtrise de l'écriture. Ainsi, les personnes illettrées peuvent apporter leur contribution au projet. Les migrants sont considérés comme faisant partie de la communauté, en tant que participants actifs du projet depuis sa création. Au moment de l'exposition, ils ont pu témoigner de leur contribution de la même manière que le reste de la communauté.



Description du projet

Carte blanche au DiLaMi

Les étudiants du DILAMI (Dispositif Langue Accueil Migrants) ont été invité à partager des textes (de leur propre création ou bien empruntés à différents auteurs francophones) et à jouer des chansons de leurs pays d'origine, devant un public, dans un bar associatif dédié à la poésie. Pour e faire, les étudiants ont été accompagnée par une chanteuse, metteur en scène et musicienne, Catherine Vaniscotte. Elle a travaillé pendant toute une année avec les élèves dans le cadre d'ateliers de lecture à voix haute.

Le programme linguistique d'accueil des migrants (DILAMI) accompagne les exilés dans leurs projets d'intégration sociale, scolaire et professionnelle. Ce programme de formation favorise le développement des compétences linguistiques et interculturelles, jusqu'à la certification B2 nécessaire à une intégration sociale et économique réussie en France.

Partenaires:

Cave Poésie
Association Reg'art

Durée du projet : de septembre 2021 à juin 2022 (cours de langue) et le 13 avril 2022 (présentation des participants)

Nombre d'artistes impliqués:

Musiciens: 2

Nombre de :

Travailleurs sociaux : 3

Nombre de bénéficiaires : 15

dont migrants: 15

Age : jeunes (de 14 à 25 ans)

Comment ce projet a-t-il contribué au respect des "droits culturels" des bénéficiaires ? Le projet a permis aux participants de partager avec le public des textes, écrits et/ou choisis par ces derniers. Ils ont également joué et chanté des chansons dans leur propre langue. Ce projet a permis la valorisation des connaissances et du processus d'apprentissage de la langue française par les participants. Ils ont été impliqués dans le projet de sa création à son organisation.



Description du projet

Voyages oniriques

Le spectacle "les voyages oniriques" est le résultat d'un travail réalisé avec plusieurs artistes dont un comédien, un metteur en scène, un musicien, un chanteur, un marionnettiste, ainsi que 70 étudiants exilés inscrits à l'UT1, l'UT2 et l'UT3 dans le cadre des diplômes interuniversitaires DILAMI (dispositif d'accueil des langues des migrants). Ce spectacle mêle écriture créative, manipulation de marionnettes, chant et lecture à voix haute. Pendant ce spectacle, les participants venus de France et d'autres pays du monde, ont partagé leurs rêves. Ces derniers ont été incarnés par des personnages en mousse, évoluant sur des musiques originales colorées et des mises en voix enchantées.

Partenaires:

Compagnie reg'art
Université fédérale de Toulouse, Université Jean Jaurès Toulouse.

Durée du projet: de septembre 2021 à avril 2022

Nombre d'artistes impliqués:

Musiciens: 2
Artistes visuels: 2
Danseurs : 1
Marionnettiste : 1

Nombre de :

Travailleurs sociaux : 3
Volontaires : 1

Nombre de bénéficiaires : 70

dont migrants: 70

Age : jeunes (de 14 à 25 ans) et adultes (à partir de 26 ans)

Comment ce projet a-t-il contribué au respect des "droits culturels" des bénéficiaires ?

Le projet a permis aux participants d'acquérir des compétences en français, de la confiance en soi et de s'impliquer dans une action culturelle. Les messages véhiculés lors du spectacle concernent et touchent tout le monde par les thèmes universels qui ont été abordés (comme le temps par exemple). Le travail des participants a été valorisé lors du spectacle, notamment parce qu'il a été mené par des professionnels du monde du spectacle et présenté devant un public très nombreux à l'université.



Références bibliographiques

BUFFET, Marie-Hélène, Culture, actions culturelles et intégration en France des populations immigrées et de leurs enfants, Rapport de recherche bibliographique, 2001. Available at: [Introduction \(enssib.fr\)](#)

ESCAFRÉ-DUBLET, Angéline. Immigration et politiques culturelles. Paris, La Documentation Française, 2014. 72 p.

EUROPEAN UNION. How Culture And The Arts Can Promote Intercultural Dialogue In The Context Of The Migratory And Refugee Crisis. Rapport. March 2017. Available at : [How culture and the arts can promote intercultural dialogue in the context of the migratory and refugee crisis - Publications Office of the EU \(europa.eu\)](#)

CHENCHABI, Héidi. Les populations immigrées, ces grandes absentes de la politique culturelle !, "Nectart", v. 1, n° 4, 2017, p. 66-75.

DUMONT, Gérard-François. L'intégration culturelle et sociale des immigrants, *in* DONATI, Pierpaolo, Towards a Participatory Society: New Roads to Social and Cultural Integration, Libreri Editrice Vaticana, pp.287-302, 2018.

MINISTÈRE DE LA CULTURE. La promotion en France des créateurs et des auteurs issus des mondes francophones, Inspection Générale des Affaires Culturelles. Juin 2018

STORA, Benjamin. Culture et migrants. Rapport commandé par le Ministère de la Culture. 2018.

GRUSON, Luc. Comment mettre la culture au service de l'accueil des migrants? Hommes & Migration, n. 1316, 2017.

GRUSON, Luc. L'accès à la culture, un moyen de faciliter l'accueil des migrants ?, revue Observatoire, 2017.

DREYFUS-ARMAND, Geneviève. Toute la France, Histoire de l'immigration en France au XXe siècle, Hommes & migrations, 1322 | 2018, 19–27.

Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/>

Ministère de l'Intérieur :

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Inforessources/Actualites/Communiques/Statistiques-annuelles-en-matiere-d-immigration-d-asile-et-de-nationalite>